RAPPORT D'ACTIVITE DE RAVITAILLEMENT, D'EQUIPEMENT ET DE FINANCEMENT DES ECOLES « A » et « B » DE BANTOGDO CENTRE

I.BILAN MORAL

En octobre 2024, nous vous envoyons un projet de budget de plus de cinq million (5.316.500 F) pour l'achat des vivres, l'équipement de la cantine de l'école « B » en ustensiles et le financement de l'AME de l'école « B » pour leur AGR.

Nous exprimions alors notre inquiétude par rapport à ce besoin financier et ceci face à la cherté des vivres. Nous avions néanmoins engagé une partie des dépenses à savoir, l'achat du haricot, des ustensiles, des livres de lectures CE2 ainsi que le financement de l'AGR de l'AME de Bantogdo « B ».

Fort heureusement, le 1^{er} octobre 2024, nous recevions un avis de monsieur Bernard, nous informant du transfert de 3321 Euros. Cela a donc renfloué le compte et nous a permis de compléter en ce mois de janvier 2025, les dépenses prévues.

Toutes les rubriques sont donc honorées, cependant pour un montant de plus de quatre millions, nous n'avons pas pu collecter les quantités souhaitées en vivres. Pour exemple, pour l'achat du haricot, nous avons dû débourser plus de cinq cent mille francs, à raison de 64000 F le sac de 100kg contre 41 600 F le même sac l'année antérieure.

Un manque de coordination entre les éditeurs de manuels et le service des manuels du ministère de l'éducation a créé une pénurie de manuels. En effet on s'attendait à la mise d'un nouveau manuel de lecture pour le CE2 qui en fin de compte n'a pas été disponible à la rentrée 2024. En désespoir de cause nous avons dû nous rabattre sur l'ancienne édition mais c'était tard car tout le monde était dans la même attente et nous n'avons pu pour le CE2 acheter que cent (100) livres au lieu de cent cinquante (150) prévus.

La répartition des vivres entre les écoles A et B.

L'effectif de l'école « A » est de 520 élèves et celui de l'école « B »est 338 élèves.

La clé de répartition a été la suivante :

N°)	NATURE DES VIVRES	QUANTITES	PART DE L'ECOLE « A »	PART DE L'ECOLE« B »
01	Haricot en sac de 100kg	09	06	03
02	Riz en sacs de 50kg	142	82	60
03	Huile Savor en 20litres	15	10	05
04	Sel en cristaux en sac de 25 kg	02	01	01

Chers amis et sympathisant de l'Association Sous le Manguier, nous avons donc le plaisir de vous présenter l'activité à travers le bilan financier, les images ainsi que les pièces justificatives.

II. BILAN FINANCIER

N°)	DESIGNATIONS	QUANTITES	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL			
1. Documentation en livres de lecture pour les classes de CE2 des deux écoles							
01	Livres de lecture CE2	100	2000	200000			
Sous	200 000 F						
2. Equipement de la Cantine scolaire de Bantogdo « B » :							
01	Marmites numéro « 30 »	02	27500	55000			
02	Grandes louches	02	1250	2500			
03	Grandes cuvettes	02	12500	25000			
04	Une casserole moyenne	01	7500	9000			
05	Futs de conservation du haricot	02	20000	40000			
06	Appui financier à l'AGR			300 000			
Sous total équipement de la cantine scolaire et AGR :							
01	Sacs de 100kg de Haricot	09	64000	576 000			
02	Sacs de conditionnement	09	500	4500			
03	Sacs de 50kg de riz « Alizé »	142	24 500	3 479 000			
04	Huile « Dinor » en bidon de 20litres	15	22500	337 500			
05	Sel en cristaux de 25kg	02	3000	6000			
Sous t	4 403 000 F						
4. Frais divers associés aux ravitaillements							
01	Transport des 142 sacs de riz	142	375	53250			
02	Transport des 15 bidons d'huile	15	250	3750			
03	Transport des 02 sacs de 25kg de sel	02	250	500			
04	Frais de communication du 17 juillet 2024 au 14 Janvier 2025	01	20 000	20000			
05	Carburant pour la supervision depuis						
	octobre 2024 au 16 Janvier 2025	01	30 000	30000			
06	Soutien en carburant pour le déplacement des 02 présidents APE et la présidente AME sur Ouagadougou le 27octobre 2024 pour prendre les ustensiles	01	10 000	10000			
Sous	117 500 F						
TOTAL	5 152 000 F						

Arrêté le présent montant des dépenses effectuée de septembre 2024 à janvier 2025 au profit des écoles Bantogdo « A » et « B » à cinq million cent cinquante deux mille (5 152 000) francs.

III. LES IMAGES ILLUSTRATIVES

IV.LES PIECES JUSTIFICATIVES

Ouagadougou le 20 janvier 2025

Monsieur et madame SOUILI